

DECRET N° 74-145 du 17 mai 1974

portant nomination de Messieurs
AZODOGBEHOU Kodjo François, Professeur
et GBAGUIDI David, Ingénieur des Ser-
vices Agricoles, en qualité de Conseil-
lers Techniques du Ministre de l'Inté-
rieur et de la Sécurité -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-288 du 9 Novembre 1972, fixant la composition
des cabinets présidentiel et ministériels et le décret n° 73-
335 du 20 Octobre 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et le décret
n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret n° 73-65 du 21 Février 1973, fixant les rémunéra-
tions et les indemnités allouées aux membres des cabinets du
Président de la République et des Ministres ;
VU le Décret n° 72-350 du 22 Décembre 1972, portant nomination
des Conseillers Techniques et de chargés de mission, notam-
ment son article 10 ;
SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne MM. HOUETO Valère
et SOSSOUVI Mensah Noël les dispositions de l'article 10 du décret n° 72-350
du 22 Décembre 1972 susvisé.

.../...

ARTICLE 2.- M. AZODOGBEHOU Kodjo François, Professeur, est nommé Conseiller Technique aux Affaires Administratives et Politiques du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

ARTICLE 3.- M. GBAGUIDI David, Ingénieur des Services Agricoles, est nommé Conseiller Technique aux Affaires Economiques et Financières du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le
pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation, chargé de l'in-
térin,

Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Capitaine Michel AIKPE

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MIS 6 - autres Ministères 10 - SGG 4 - IAA-DCCT-
IGF 3 - CNI-Gde.Chanc. 2 - DGP-DGAJL-Dtton INSAE 6 - DB-CF-DC-Solde 4
DGF 2 - DI 8 - Trésor 4 - DGE 2 - CNR 4 - JORD 1.- SPD 2